

DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité,

Vu la délibération n° 2022-05-12 en date du 20 juin 2022 du Conseil Municipal,

CONSEIL MUNICIPAL DU 10.07.2026 A 19 H 30



LE MAIRE,
Denis POIX-DAUDE

N°	DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES	Vote
1	Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois	Adoptée à l'unanimité des votants (Pour : 18)
2	Décision relative au portage de l'opération 917 auprès de l'EPF	Adoptée à l'unanimité des votants (Pour : 18)
3	Avenant à la réhabilitation du projet Mairie – Évolution de programme	Adoptée à l'unanimité des votants (Pour : 18)
4	Avenant à la réhabilitation du projet Presbytère – Évolution de programme	Adoptée à l'unanimité des votants (Pour : 18)
5	Résiliation assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre – Groupe scolaire La Jougnera	Adoptée à l'unanimité des votants (Pour : 18)

6	Admission de créance en non-valeur	Adoptée à l'unanimité des votants (Pour : 18)
7	Subvention pour le projet Piquemiette 500	Adoptée à l'unanimité des votants (Pour : 18)
8	Décision modificative n°1 Budget BOIS	Adoptée à l'unanimité des votants (Pour : 18)
9	Changement du Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques (PDA)	Adoptée à l'unanimité des votants (Pour : 18)
10	Modification du tableau des effectifs	Adoptée à l'unanimité des votants (Pour : 18)
11	Validation du plan de financement prévisionnel – Médiathèque communale	Adoptée à l'unanimité des votants (Pour : 18)

Questions diverses :

Modification des emplacements réservés au sein du PLU

Demande d'implantation d'un distributeur de produits frais

Engagement de la mairie concernant le mur dans le litige avec M. Ordinaire